

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 22.03.2022

Le 10/03/2022, convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal, pour la réunion du 22/03/2022 ; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- ADVB villages et bourgs 2022 ;
- ADVB voiries communales 2022 ;
- Compte de Gestion 2021 ;
- Compte Administratif 2021 ;
- Tableau du Compte Administratif 2021 ;
- Reprise des exercices antérieurs ;
- Budget Primitif 2022 ;
- Subventions 2022 aux Associations locales ;
- Subvention 2022 au CCAS ;
- Subvention 2022 à l'OGEC ;
- Pénalités pour 2 entreprises concernant la construction du bâtiment 'Cœur de Vie' ;
- Nomination d'un membre auprès du CCAS ;
- Délégation de signature relative à la convention de prestation de service mutualisé de conseil en énergie avec Valenciennes Métropole ;
- Présentation du Plan Communal de Sauvegarde ;
- Questions diverses.

Etaient présents : Bruno CELLIER - Didier LENNE – Martine BAURIN - Philippe MARCHAL - Frédéric ELU - Pierre PLACE – Isabelle DELOBEL - Dominique BUSSIGNIES - Jean-Marc BERNARD – Claudie DURIEUX - Christiane DENORME - Guillaume CELLIER - Freddy SZYMCZAK - Mathilde POLACCI - Florence LIENARD.

Absent(e)s et excusé(e)s avec procuration :

Isabelle HUBLART qui a donné procuration à D. Lenne

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à D. Lenne

Thomas HALLUIN qui a donné procuration à G. Cellier

Absent(e) : François LO PRESTI.

Secrétaire de séance : Mathilde POLACCI

Après lecture, le compte rendu de la séance du 14.12.2021 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Compte de Gestion - Compte Administratif 2021 - Tableau Compte Administratif 2021 - Affectation de la Reprise des exercices antérieurs

Faute de réception du Compte de Gestion 2021 visé, report à la prochaine réunion du Conseil Municipal

Budget Primitif 2022

Après passage en commission des finances, et explications faites au conseil municipal, l'Assemblée adopte à l'unanimité le BP 2022 pour la Section de fonctionnement à hauteur de 1 207 563 euros et pour la Section d'investissement à hauteur de 1 265 753 euros. Lecture des indemnités des Elus a été donnée.

SUBVENTIONS 2022

Pour l'ADVB Villages et Bourgs

A l'unanimité, l'Assemblée, après en avoir discuté et avoir été informé que la demande DSIL (Etat) a été refusé, Adopte le projet d'extension du bâtiment de l'école maternelle de l'Aunelle pour un montant de 511 112.74 € ttc – soit 425 927.28 € HT ; Arrête le plan de financement ; Sollicite le Département le Nord pour la subvention ADVB 2022 à hauteur de 170 370 € ; et Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet, permis de construire inclus.

Pour l'ADVB Voiries Communales

A l'unanimité, l'Assemblée, après en avoir discuté, adopte le projet de réfection de la rue Caplette Prolongée et rue de Baisieux pour un montant de 53 420 € HT (64 104.00 € ttc) dont seul 27 020 € HT peuvent correspondre à une participation financière du Département Le Nord ; Arrête le plan de financement ; Sollicite le Département le Nord pour la subvention ADVB 2022 à hauteur de 13 510 € ; et Autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
Une dérogation sera demandée lors de l'envoi de la demande de subvention, afin de réaliser les travaux au plus tôt.

aux Associations locales

Après avoir analysé les demandes reçues des associations, en commissions, et après vote de l'Assemblée Municipale, cette dernière entérine, à l'unanimité, le versement des subventions pour les associations locales nommées ci-dessous. Les membres entre parenthèses n'ont pas pris part au vote, ces derniers faisant partie du bureau de l'association en question :

Les Archers de l'Aunelle 1 500 € - Les Crins de Sebourg 400 € - Tennis Club de Sebourg 1 000 € - Les Pêcheurs Rombinois et Sebourgeois 300 € - Les Curieux de Nature-Sebourg 1000 € - Sebourg en Fêtes 6 000 € - Les Dentellières de Sebourg 2 000 € - Les Anciens Combattants 300 € - Vivre à Sebourg 400 € - Atelier T 500 € - Slot Racing Club du Nord (- G. Cellier) 300 € - APEL 300 € - UNC-Sebourg (- F. Elu) 500 € - Amicale des Sapeurs-Pompiers 740 €. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2022.

au CCAS

Après en avoir délibéré, l'Assemblée accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention pour l'année 2022 de 9 560 € au CCAS de Sebourg. Crédits prélevés à l'article 657362 du BP 2022.

à Ogec Sainte Anne

Après en avoir discuté, et suite au décompte d'élèves fourni par l'école Sainte Anne, l'Assemblée émet, à l'unanimité, un avis favorable au versement d'une subvention à hauteur de 25 976.36 (e) à l'OGEC Sainte Anne de Sebourg pour l'année 2022. Crédits prélevés à l'article 6574 du BP 2022.

INTERCOMMUNALITE

Délégation de signature relative à la convention de prestation de service mutualisé de conseil en énergie avec Valenciennes Métropole

Considérant que la commune a été correctement conseillée et orientée sur les choix stratégiques d'utilisation/consommation d'énergie et qu'il reste encore des projets en ce sens. M. le Maire propose à l'assemblée de renouveler ce service rendu par Valenciennes Métropole, pour une participation communale qui s'élève à 0.65 €/habitant.

Et après en avoir discuté, l'assemblée décide à l'unanimité de renouveler ce service avec Valenciennes Métropole et autorise ainsi m le maire à signer les documents ad'hoc dont la convention.

AFFAIRES COMMUNALES

Pénalités pour 2 entreprises concernant la construction du bâtiment 'Cœur de Vie'

M. Lenne adjoint aux travaux rappelle que le bâtiment cœur de vie a débuté en 07/2020 et qu'il se termine peu à peu avec les entreprises.

En effet la fin de chantier était prévue en 04/2021 soit 9 mois de travaux. Des dépassements de délai se sont produits, notamment dû au covid mais aussi à l'approvisionnement, à la fourniture, à la livraison de matériel, matériaux

L'entreprise SATELEC dénote d'un retard de 110 jours pour la période du 23.04.21 au 10.08.21 ; montant du marché : 67 748.36 HT ;

et l'entreprise PIRSON d'un retard de 52 jours, du 20.04.21 au 10.06.21, montant du marché : 64 545.42 HT ;

tous deux , avec une pénalité journalière de retard portée à 500 euros ; soit respectivement 55 000 et 26 000 euros.

Après en avoir discuté, et sur proposition, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas demander de pénalités aux entreprises citées, considérant qu'elles ont répondu globalement à la demande, qu'elles ne sont ni fautives de la situation sanitaire, ni du contexte économique actuel et qu'il faut plutôt les encourager et favoriser le travail plutôt que de le pénaliser, surtout en cette période de crise.

Nomination d'un membre auprès du CCAS

Me Isabelle DENORME, portée sur la liste de Me Baurin, est remplacée par Me Claudie DURIEUX en tant que membre du CCAS. Aucune remarque n'est formulée sur ce sujet.

Présentation du Plan Communal de Sauvegarde

M. Frédéric Elu en charge du PCS explique à l'Assemblée les modifications apportées à la dernière mouture, avant envoi en Sous-Préfecture et services partenaires. Il sera alors applicable pour la commune de Sebourg.

QUESTIONS DIVERSES :

Me I. Delobel demande la parole pour signaler le besoin d'un délai plus long dans les convocations, notamment celle de la commission de contrôle des listes électorales. Elle souhaite aussi avoir un résumé de la réunion Visio Label Engagé (?) concernant le compost et les points de collecte des déchets, l'installation des bornes de recharge électrique, le nettoyage des chemins ruraux, etc Les Elus lui rappellent que la porte de la mairie est ouverte, qu'elle peut venir s'informer, aider, et y amener des idées, des projets tout en participant à la vie du mandat.

Le Maire
Bruno CELLIER



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Cellier', written over a faint grid background.

